

Sécurité : les travaux d'Arnold

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1062

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les travaux d'Arnold

Nouvel épisode dans les suites laborieuses de l'affaire des fiches: la réorganisation du Ministère public fédéral.

(jd) Le Conseil fédéral avait décidé en avril déjà d'enlever au procureur de la Confédération la responsabilité de la police et de limiter sa fonction à l'accusation publique dans les causes qui relèvent du droit pénal fédéral. Une séparation demandée par la Commission d'enquête parlementaire dans son rapport final de 1989 et proposée également par l'entreprise Team Consult, appelée à l'aide par Arnold Koller pour réorganiser le Ministère public. Se trouve ainsi réalisée une proposition avancée dès 1957, à la suite de l'affaire Dubois — du nom du procureur de l'époque, un peu trop coopératif avec les services secrets français et qui s'est suicidé lorsque ses agissements ont été découverts —, reprise en 1960 par le libéral vaudois Louis Guisan puis en 1973 par le socialiste thurgovien Rolf Weber, mais vigoureusement combattue par le Conseil fédéral et la majorité du Parlement.

Aujourd'hui le Conseil fédéral fait un pas de plus puisqu'il envisage de confier les tâches fédérales de police à deux offices distincts: l'un chargé de prévenir et d'enquêter sur les délits de trafic d'armes et d'explosifs, de terrorisme, d'espionnage et d'extrémisme violent; l'autre responsable de la coordination des enquêtes dans des affaires qui relèvent de la compétence des cantons — notamment la lutte contre le trafic de stupéfiants — et de l'entraide judiciaire internationale. Deux remarques à ce propos. La première en forme de supplique: épargnez-nous, M. Koller, la dénomination d'office «pour la protection de la démocratie», alors qu'il s'agit tout simplement, pour ce qui est de la répression des délits fédéraux, d'une tâche de sécurité publique. La seconde en forme de question. Était-il nécessaire de mandater une entreprise de conseil en organisation pour conclure que sa proposition de réunir en un seul office toutes les tâches de police de la Confédération n'était politiquement pas opportune? Cette considération n'aurait-elle pas dû être faite d'emblée par le Conseil fédéral et imposée comme condition de travail aux experts privés? Malgré ces propositions, Arnold Koller ne parvient pas à convaincre de sa capacité à maîtriser les affaires de son département. Nous avons souligné à

plusieurs reprises la gestion désastreuse de la consultation des fiches de police par les ayants droit — tergiversation, mauvaise volonté, conception maladroite du secret. Ce sont maintenant les commissions de gestion qui critiquent vertement la manière dont a été conduite la réorganisation de la police fédérale: aucune conception nouvelle de la sécurité de l'Etat, une approche purement administrative sur la base d'une notion dépassée du rôle de la police. Les commissions de gestion notent par ailleurs que la police fédérale a toujours

accès à l'ancien fichier, en violation des dispositions de l'ordonnance fédérale. La situation n'est guère meilleure pour ce qui est de la lutte anti-drogue: les commissaires sont mécontents du fait que la banque de données fédérale, un outil indispensable pour coordonner et rendre plus efficace le travail des polices cantonales, n'est toujours pas en place. En quelques années, Arnold Koller s'est acquis la solide réputation de glisser les dossiers les plus brûlants sous la pile. «Kolossal aufpassen!» telle est, semble-t-il, la devise du chef du département de Justice et police. Cette angoisse devant les décisions à prendre et les conflits qu'elles pourraient susciter paralyse l'action du département. Décidément, le professeur appenzellois était plus convaincant dans sa chaire de la Haute-Ecole de Saint-Gall. ■

MÉDIAS

En mouvement, partout

Nous poursuivons le survol commencé la semaine dernière avec quelques réflexions entendues lors de la journée des médias organisée à Berne, des perspectives tessinoises et un état des lieux de la radio locale lausannoise Acidule.

Scénarios alémaniques

(cfp) Les milieux de la presse alémanique s'interrogent aussi sur l'avenir. Ils observent et parfois communiquent les résultats. Ils sont plutôt pessimistes. Pendant six heures d'un samedi de novembre, 200 personnes ont participé à Berne à une première journée des médias organisée par le quotidien de gauche et écologiste *Berner Tagwacht* et diverses associations de journalistes. Retenons quelques éléments de ce qui s'est dit au sujet de la presse écrite en signalant que la question des médias électroniques a aussi été abordée.

Le moment fort, à notre avis, a été le débat qui a mis face à face les rédacteurs en chef des trois quotidiens bernois, le puissant *BZ* (123 640 ex.), le traditionnel *Bund* (61 825 ex.) et la *Berner Tagwacht* (11 000 ex.), en présence d'un rédacteur indépendant «trouble-fête» et sous la direction d'une meneuse de jeu de la Radio suisse alémanique.

La question principale était: n'y aura-t-il bientôt plus qu'un quotidien à Berne? La réponse était que ce serait horrible,

mais aucune garantie n'a été donnée que ce ne serait pas le cas. Dans un des exposés introduisant la journée, l'observateur des médias Jürg Frischknecht suggérerait que le modèle lucernois, d'abord collaboration «tandem» sur le plan publicitaire, puis fusion des deux quotidiens liés, pourrait se réaliser grâce à la collaboration actuellement publicitaire de plusieurs quotidiens sous la désignation «swiss combi» avec, en définitive, un seul journal suisse — ajoutons alémanique — et des éditions locales. Mais le problème publicitaire n'est plus ce qu'il était, répondit le rédacteur en chef du *BZ* au rédacteur de la *Tagwacht* qui attribuait la répartition de la manne publicitaire aux agences zurichoises. «Maintenant les campagnes principales sont décidées à New York, à Londres ou à Tokyo. Seuls des critères de réussite sont retenus. L'opinion des journaux a peu d'importance s'ils sont importants et dominants dans leur région économique de parution.» Envisageant l'éventualité d'un quotidien unique, il se demande s'il y aura encore une place pour un grand journal à Berne. A voir l'évolution de la presse aux Etats-Unis, Beat Hurni (*BZ*) a mis en garde contre le risque de réduire la qualité rédactionnelle en raison de la